



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

HUSSAR PRO

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

HUSSAR PRO

Code GIFAP : EC

64 g/l de fénoxaprop-P-éthyl, 8 g/l d'iodosulfuron-méthyl-sodium, 24 g/l de méfenpyr-diéthyl.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Herbicide à usage agricole, utilisable sur céréales

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45/EC, 2001/60/EC, 2006/8/EC (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients), et directive 2003/82/EC pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention (s)

Xi : Irritant N : Nocif

Phrase(s) de Risques

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Eléments d'étiquetage

Symbole(s)



Xi : Irritant



N : Nocif

Phrase(s) de Risques

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de Sécurité

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation HUSSAR PRO ou tout autre produit contenant du iodosulfuron-méthyl-sodium plus d'une fois tous les 3 ans à la dose d'application de 10 g/ha, en traitement d'automne-hiver (BBCH 13 à 19 (3 à 9 ou plus feuilles étalées)) sur céréales.

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer la préparation HUSSAR PRO en période de drainage sur sols artificiellement drainés avant le stade BBCH 20 (aucun talle visible).

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour l'ensemble des usages revendiqués.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

HUSSAR PRO

2.3. Autres dangers

Contient du Fénoxaprop-P-éthyl. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du Polyglycol ether. Peut déclencher une réaction allergique.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	6,32	71283-80-2	Fénoxaprop-P-éthyl IUPAC : ethyl (R)-2-[4-(6-chloro-1,3-benzoxazol-2-yloxy)phenoxy]propionate
2	2,37	135590-91-9	Méfenpyr-diéthyl IUPAC : diethyl (RS)-1-(2,4-dichlorophenyl)-5-methyl-2-pyrazoline-3,5-dicarboxylate
3	0,79	144550-37-7	Iodosulfuron-méthyl-sodium IUPAC : sodium ([[5-iodo-2-(methoxycarbonyl)phenyl]sulfonyl]carbamoyl)(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)azanide
4	>10,00	64742-94-5	Solvant naphta-aromatique lourd
5	<10,00	46742-95-6	Solvant naphta-aromatique léger
6	Entre 5 et 10	345642-79-7	Ether de polyglycol
7	Entre 1 et 10	577-11-7	Docusate sodique

Numéro	N° CE	Inscrit Annex-1	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008	Symbole(s) Dir. 67/548	Phrase(s) de risque Dir. 67/548
1		Oui	SGH07, SGH09	H317, H400	Xi, N	R43, R50
2		Non	Aucun	Aucune	Aucun	Aucune
3		Oui	SGH09	H400, H410	N	R50/53
4	265-198-5	/	SGH08, SGH09	H304, H411, EUH066	Xn, N	R51/53, R65, R66
5	265-199-0	/	SGH02, SGH07, SGH08, SGH09	H226, H335, H304, H411	Xn, N	R10, R37, R51/53, R65
6		/	SGH05 SGH07 SGH09	H317, H318, H411	Xi, N	R38, R41, R43, R51/53
7	209-406-4	/	Non disponible (mélange)	Non disponible (mélange)	Xi	R38, R41

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Peau Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement avec du polyéthylène glycol 400 puis avec beaucoup d'eau.

Yeux Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Ingestion Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux et la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique conseillé.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse résistante à l'alcool, eau pulvérisée.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau à grand débit.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

HUSSAR PRO

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (Oxydes de carbone CO_x, Oxydes d'azote NO_x, Oxydes de soufre S_xO_y, Acide chlorhydrique HCl, Acide iodhydrique HI)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Limitier l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Ne pas respirer les brouillards de pulvérisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes : Ne pas respirer les poussières. Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection appropriés.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau. Alerter les autorités compétentes si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous forme de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Tenir éloigné des flammes. Eviter les décharges électrostatiques. A une température supérieure au point d'éclair, un mélange explosif peut se former.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter une exposition directe au soleil. Conserver à une température comprise entre 0°C et 30°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Les limites d'exposition suivantes s'appliquent pour les substances actives :

Fénoxaprop-P-éthyl : OES (BCS)-TWA : 2,6 mg/m³

Iodosulfuron-méthyl-sodium : OES (BCS)-TWA : 1 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

HUSSAR PRO

Protection individuelle :

Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols avec un facteur de protection 10 (Norme européenne EN410, filtre de type A).

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes masques conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Jaune à brun
Odeur	Odeur de solvant aromatique
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	7,0 à 8,0 (à 10% et 23°C)
Point de fusion / point de congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	90°C
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminée
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminées
Pression de vapeur	Non déterminée
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	Env. 1,01 g/cm ³ à 20°C
Solubilité dans l'eau	Emulsionnable dans l'eau (<ul style="list-style-type: none"> Solubilité du Fénoxaprop-P-éthyl : 1.3 mg/l au pH 8 Solubilité du Méfenpyr-diéthyl : 20 mg/l au pH 6.2 Solubilité du Iodosulfuron-méthyl-sodium : 25 g/l au pH 7 65 g/l au pH 9
Coefficient de partage n-octanol/eau	Log Pow Fénoxaprop-P-éthyl : 4.58 à 30 °C Log Pow Méfenpyr-diéthyl : 3.83 à 21°C, pH 6.3 Log Pow Iodosulfuron-méthyl-sodium : -1.22 à 25°C, pH 9
Température d'auto-inflammabilité	605°C
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité dynamique	16,22 mPa.s à 20°C
Viscosité cinématique	7,895 mm ² .s ⁻¹ à 40°C
Propriétés d'explosivité	Non déterminées
Limites d'explosivité	Non déterminées
Propriétés oxydantes	Non déterminées

9.2. Other information

Tension de surface	30,7 mN.m ⁻¹ à 25°C (Déterminé sur le produit non dilué)
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminée

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité. Tenir éloigné des flammes, des étincelles. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité connue.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

HUSSAR PRO**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (voir aussi section 5).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Nom** HUSSAR PRO**Toxicité aiguë**

DL50 Voie orale Rat : > 5000 mg/kg

DL50 Voie dermale Rat : > 4000 mg/kg

Irritation

Peau Lapin : Irritant

Yeux Lapin : Irritant

Sensibilisation Souris : Non sensibilisant (OCDE 429, ELGL)

Autres informations toxicologiques**Fénoxaprop-P-éthyl (substance active)**

- Génotoxicité : Non mutagène
- Cancérogénicité : Non cancérogène
- Tératogénicité : Reproduction sur deux générations par voie orale, rat :
 Changement du profil lipidique des ratons
 DSE parents = 2.5 mg/kg/j
 DSE descendance = 1 mg/kg/j
 DSE param.reproduction = 12.8 mg/kg/j

Méfenpyr-diéthyl (substance active)

- Génotoxicité : Non mutagène
- Cancérogénicité : Pas de potentiel cancérogène
- Tératogénicité : Lapin : DSE mere = 100 mg/kg/j
 Lapin : DSE foetus = 100 mg/kg/j

Iodosulfuron-méthyl-sodium (substance active)

- Génotoxicité : Pas de potentiel génotoxique
- Cancérogénicité : Pas de potentiel cancérogène
- Tératogénicité : Retard d'ossification à forte dose
 Tératogénèse par voie orale, lapin : DSE mere = 25 mg/kg/j
 DSE foetus = 100 mg/kg/j

La classification du mélange est donc requise pour l'irritation cutanée et oculaire.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Nom** HUSSAR PRO**Poisson** Toxicité aiguë CL50-96h (*Oncorhynchus mykiss*) : 6,77 mg/l**Daphnie** Toxicité aiguë CE50-48h (*Daphnia magna*) : 9,1 mg/l**Algues et plantes aquatiques** Toxicité aiguë CE50-72h (*Pseudokirchneriella subcapitata*) :6,29 mg/lToxicité CE50-7j (*Lemna gibba*) :0,16 mg/l**Nom****Abeille****Formulation similaire (HUSSAR WG 20 %)**Toxicité aiguë de contact, DL50-48h (*Apis mellifera*) : > 75 µg/abeilleToxicité aiguë orale, DL50-48h (*Apis mellifera*): > 450,4 µg/abeille

Ne présente pas de risque dans la pratique, lors des applications au champ.

Ver de terreToxicité aiguë orale, CL50-14j (*Eisenia foetida*) : > 1000 mg/kg sol**Microorganismes du sol**

Pas d'effet significatif sur la minéralisation du carbone et la transformation en azote jusqu'à 1000 g s.a./ha de sol (durée 91 jours)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

HUSSAR PRO**12.2. Persistance et dégradabilité**

Nom Fénoxaprop-P-éthyl (substance active)
Dégradation biotique Aucune donnée
Dégradation abiotique Stable à pH 5 : DT50 : 53 - 61 jours
Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées Aucune donnée disponible

Nom Méfenpyr-diéthyl (substance active)
Dégradation biotique Aucune donnée disponible
Dégradation abiotique pH 7 : DT50 : 40,9 jours
 Instable à pH 9 : DT50 : 0,35 jours
Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées Aucune donnée disponible

Nom Iodosulfuron-méthyl-sodium (substance active)
Dégradation biotique Aucune donnée disponible
Dégradation abiotique Stable aux pH 6,7 et 9, Instable pH 4 et 5
 DT50 : >365 jours pH 6 à 7
 DT50 : 362 jours à pH 9
Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées CE50-3h : >1000 mg/l
 CE50-165h : 26 mg/l

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom Fénoxaprop-P-éthyl (substance active)
 Log-Pow: 4,58 à 30 °C
 Facteur de bioconcentration (*Lepomis gibbosus*) : FBC : 280-338

Nom Méfenpyr-diéthyl (substance active)
 Log-Pow: 3.83 à 21°C, pH de 6.3
 Facteur de bioconcentration (*Lepomis macrochirus*) : FBC : 232

Nom Iodosulfuron-méthyl-sodium (substance active)
 Log-Pow: -1.22 à 25°C, pH 9
 Log-Pow: 1.96 à 25 °C, pH 4
 Pas de potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Nom Fénoxaprop-P-éthyl (substance active)
 Adsorption : K_{oc} 67,2 – 234 (4 sols)

Nom Méfenpyr-diéthyl (substance active)
 Adsorption : K_{oc} 486 – 823 (5 sols)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transport terrestre : ADR / RID****Transport fluvial : ADN****Transport maritime : IMO / IMDG****Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR****14.1. Numéro ONU**

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
(Fénoxaprop-P-éthyl, solvant naphta aromatique lourd (pétrole) solution)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

HUSSAR PRO

IMO / IMDG / ICAO-TI
/ IATA-DGR :

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Fenoxaprop-P-ethyl,
solvent naphta (petroleum) heavy aromatic solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR : OUI

IMDG : Polluant marin : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

EMS : F-A, S-F

Pas d'autre précaution spécifique

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1172-1432

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Maladies professionnelles : Tableau 84 – Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

R10 : Inflammable

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellé des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sections modifiées lors de la mise à jour : Sans objet, création.

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
